

COMMUNE DE CRAVANS  
Séance du 05 JUIN 2025

**LISTE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Etaient présents : 9

M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE,  
M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ , MM COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absents excusés : Mme FRADIN, M.DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : M.COSSET

Date de convocation : 28/05/2025 et affichée le 28/05/2025

Date d'affichage : 13/06/2025 et de publication : 13/06/2025

\*\*\*\*\*

<b>LES DELIBERATIONS EXAMINEES ET ADOPTEES</b>
--

DEL0506251 – LOTISSEMENT DES MOULINS (Règlement)

DEL0506252 : DEVIS DE MENUISERIE

DEL0506253 : DEVIS SIGNALISATION MARQUAGE AU SOL

DEL0506254 : TARIF CANTINE AU 01/09/2025

DEL0506255 : EVOLUTION BASE PREVISIONNELLE TFPNB

DEL0506256 : DEVIS EQUIPEMENT Bar-Restaurant

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le cinq juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.Date de convocation : 28 Mai 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9      Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absents excusés : Mme FRADIN, M. DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : J. COSSET

**OBJET : LOTISSEMENT DES MOULINS (Règlement)**

Le Maire indique qu'il n'y a pas de précisions dans le règlement du lotissement sur les clôtures séparatives.

Il faut donc se référer au PLU. Dans le PLU, pour cette zone 1AU, il est stipulé « les clôtures doivent être réalisés en harmonie avec les constructions et clôtures implantées dans le voisinage ».

Le maire sollicite l'avis du Conseil Municipal :

Devons – nous déposer un permis d'aménager modificatif pour modifier le règlement du lotissement ?

Le Maire soumet au vote

Pour un permis modificatif : 0

Contre un permis modificatif : 7

(M.FRADIN- Mmes GLODT, COUDRET, AUDEBERT, MM HANOUILLE – ALLAIN – COSSET)

Abstentions : 2 (Mme FOUCHÉ- M.LYS)

Le Conseil Municipal,

compte tenu des clôtures déjà édifiées,

DECIDE de ne pas déposer un permis modificatif modifiant le règlement du lotissement des Moulins.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 28 Mai 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9      Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absents excusés : Mme FRADIN, M. DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : J. COSSET

**OBJET : DEVIS DE MENUISERIE**

Le Maire indique qu'il a sollicité des devis

- Pour le changement de 2 portes à l'école (côté Nord)
- Pour la réfection du bardage extérieur au 2 route du Port

Il précise, que compte tenu des délais, il souhaite passer commande rapidement afin que les travaux de l'école puissent se faire durant les grandes vacances.

Il fait part des propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise BOUGNOTEAU

dont le devis s'élève à 5 426.00 € HT soit 6 511.20 € TTC pour le changement de portes à l'école

Ainsi que le devis de pose d'un nouveau bardage pour l'appartement 2, rue du Port pour un montant de 970.00 € HT auquel sera ajouté l'option « plus-value bardage faux claire-voie pour un montant de 290.00 € HT soit un montant total de : 15 12.00 € TTC

Les crédits figurent au budget de l'exercice 2025 : compte 21312-149 pour les travaux à l'école et au 615228 pour les travaux au 2, rue du Port

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le cinq juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 28 Mai 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9      Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absents excusés : Mme FRADIN, M. DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : J. COSSET

**OBJET : DEVIS SIGNALISATION MARQUAGE AU SOL**

Le Maire fait remarquer que des signalisations au sol sont effacées (passage piétons, bandes STOP, zébras, logos PMR etc)

Il a sollicité un devis auprès de SAS GAM SIGNALISATION, celui-ci s'élève à 1 489.08 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise SAS GAM SIGNALISATION pour un montant de 1 489.08 € TTC ; cette dépense sera réglée sur le compte 615231.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~Place Michel ALLAIN  
17260 CRAVANSTELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339 - 2025

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : / / 2025**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le cinq juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 28 Mai 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9      Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absents excusés : Mme FRADIN, M. DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : J. COSSET

**OBJET : TARIFS CANTINE AU 01/09/2025**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 instaurant la tarification sociale pour la restauration scolaire de CRAVANS.

Le conseil municipal avait validé trois tarifs donc trois tranches selon les quotients familiaux

Afin de rester en conformité avec la convention signée avec le Ministère des solidarités et de la santé et ainsi pouvoir percevoir l'aide de l'Etat, il convient de conserver une tranche de tarif inférieure ou égale à 1€.

Il rappelle sa délibération du 07 janvier 2025 relative à son application et les méthodes pour calculer le tarif appliqué aux familles qui restent inchangées.

Compte tenu des démarches entreprises pour utiliser des produits locaux et de qualité, Le Maire propose d'augmenter de 3 % les tranches 2 et 3 ainsi que les repas adultes.

Le Maire propose les tarifs suivants :

Enfants :

Tranche	Qf	Tarif cantine
1	≤ 1000	1.00 €
2	1000 < Qf ≤ 2000	2.69 €
3	Qf > 2000	3.47 €

Dans le cas où une famille refuserait de fournir l'un des deux documents pour le calcul du quotient familial, la tranche 3 des tarifs lui sera appliquée

Adultes : 5.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les nouveaux tarifs cantine tels que présentés ci-dessus

**AR Prefecture**

017-211701339-20250605-DEL0506254-DE

Reçu le 13/06/2025

Publié le 13/06/2025

~~DIT que cette tarification sociale est~~ applicable à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2025 pour un an et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant les nouveaux tarifs.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le cinq juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 28 Mai 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9      Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absents excusés : Mme FRADIN, M. DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : J. COSSET

**OBJET : EVOLUTION BASE PREVISIONNELLE TFPNB**

Le Maire fait part de l'évolution de la base prévisionnelle de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le montant de la base actualisé est à la baisse ;

Selon courrier de la DDFIP

Nouvelle base TFNB calculée : 52 121.00 €

Base TFNB sur état 1259 : 58 725.00 €

Différentiel : - 6 604.00 €

Les recettes seront donc inférieures à celles calculées lors de la réunion d'avril 2025, Il avait été prévu pour cette taxe une recette de 21 502 €, suite à cette rectification, la commune percevra :  $52\,121\text{ €} \times 36.63\% = 19\,091\text{ €}$ , soit 2 411 € en moins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de ne pas bouger les taux et conserver la décision prise lors de la réunion du 10 avril 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le cinq juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 28 Mai 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9      Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absents excusés : Mme FRADIN, M. DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : J. COSSET

**OBJET : DEVIS EQUIPEMENT Bar-Restaurant :**

Le maire indique que certains supports ou étagères en bois ne sont pas réglementaires dans la partie cuisine-laverie.

Il présente le devis pour le remplacement de ces étagères par des étagères inox, le devis s'élève à 2 653.00 € HT.

M.Charrau prendra à sa charge d'autres éléments.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.